

# JOURNAL DE LYON

Administration et Rédaction : rue de l'Hotel-de-Ville, 44.

Bureaux de vente : 41, rue Centrale, 41.



La rédaction ne répond pas des articles communiés et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef : A. SCHNEEGANS

ANNONCES ANGLAISES 30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT : Ville de Lyon... Trois mois : 9 fr. Six mois : 16 fr. Un an : 30 fr. Département du Rhône... 10 fr. 20 fr. 40 fr. Autres départements... 12 fr. 23 fr. 45 fr. Pour l'étranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS partent des 1<sup>er</sup> et 15 de chaque mois.

Gérant : C. BENOIT-GONIN

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

## ÉCHÉANCE DU 1<sup>er</sup> AVRIL

Nous prions ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 1<sup>er</sup> Avril, de vouloir bien nous envoyer, dès maintenant, le montant de leur renouvellement, avec une dernière bande imprimée.

## NOUVELLES DU JOUR

30 mars. Malgré les efforts passionnés de MM. Fresnou et Depierre, qui ont porté la parole dans l'Assemblée nationale à l'expulsion du prince Napoléon, l'Assemblée nationale a voté hier, par 347 voix contre 291, l'ordre du jour pur et simple, réclamé par le gouvernement. On n'a pas oublié que le rapport de la 15<sup>e</sup> commission, tout en rendant justice aux intentions du président de la République, concluait à l'adoption d'un ordre du jour stipulant, en faveur du principe de la liberté individuelle, des réserves qui équivalaient à un blâme. Comme à l'époque où il fut question de fixer la date de cette discussion, les bonapartistes n'ont eu, comme on le voit, qu'à se faire leurs amis de l'extrême droite, et le compte-rendu de la séance nous apprend que M. Rouher a seul demandé résoluement la parole, — mais qu'il a été empêché, sans doute, de se faire entendre par la clôture prématurée du débat.

Il y avait eu, en effet, assez de protestations émanées en faveur des « principes », assez de déclarations crues et d'attaques enflammées, pour rendre inutile l'intervention de l'ancien vice-empereur. M. Dufaure, après avoir reproduit les explications déjà fournies à la commission par M. Thiers, a mis fin à ce débordement de récriminations insensées en déposant sur le bureau de la Chambre un projet de loi portant que « les membres de la famille impériale, tels qu'ils ont été définis par les décrets et constitutions de l'empire, ne peuvent ni entrer, ni résider sur le territoire français sans l'autorisation du gouvernement ».

La commission ayant, par l'organe de son rapporteur, maintenu ses conclusions, M. de Goulard est monté à la tribune à son tour et a déclaré que le gouvernement pouvait, moins qu'à jamais, après les explications qui viennent d'être échangées, accepter l'ordre du jour proposé à la commission. Nous avons dit déjà que cet ordre du jour avait été définitivement repoussé.

Voilà donc encore, de la part de la droite, un coup d'épée dans l'eau; cette malheureuse campagne en faveur du plus triste représentant de l'idée napoléonienne aura eu en outre pour première conséquence d'accroître l'impopularité des monarchistes de l'Assemblée, et d'attiser leur impuissance.

Une autre considération, dont toute l'importance a été mise en lumière par le langage de garde de ses aux, c'est que le « provisoire » a été privé de gouvernement les ressources matérielles de son fonctionnement. On ne peut plus compter sur les pouvoirs publics; et que, puisqu'on s'acharne à proclamer d'un côté Napoléon IV, de l'autre Henri V, il est temps d'en finir avec cette situation indéfinie et troublante.

C'est ainsi que, pour être grossés de tempêtes, les négociations de la droite n'en sont pas moins pour tourner, presque toujours, au détriment des révérends de restauration monarchique, en démontrant qu'en dehors de la République conservatrice, il n'y a que des computations redoutables, incertitude, et dangers pour l'avenir et le repos du pays. Encore une ou deux algarades de ce genre, et l'Assemblée aura achevé de se rendre impopulaire, même aux yeux des plus modérés.

## BULLETIN DU JOURNAL DE LYON

Do 31 mars 1873

## LES DEUX FRÈRES

PAR ERCKMANN-CHATRIAN

— Eh bien, dit-il, ce soir ou demain je vous en amènerai une autre. — Allons, soit, nous verrons! — Et c'est, le lendemain il arrivait avec une seconde vache, encore plus vieille que la première, qui encaçait plus et donnait encore moins de lait. — Mère-Anne était consternée, et moi l'indignation me gagnait. C'est pourquoi j'écrivis à Elias que si continuait à en prendre pour un an, et s'il de m'amenait pas une vache jeune, fraîche à lait, ayant toutes les qualités mises par écrit dans notre contrat, je serais forcé de lui envoyer une assignation à comparaitre devant le juge de paix, pour lui demander l'exécution de ses promesses, avec des dommages-intérêts proportionnés à la perte que nous avait causée le retard. Je ne lui donnai que deux jours pour s'exécuter, ne voulant pas voir avaler tout notre foin par de vieilles bêtes hors de service. — La lettre partit le soir, par le facteur, et le lendemain à dix heures Elias était là, nous amenant une petite vache de la montagne, la tête grosse, les cornes longues, écartées, les yeux vifs, le ventre en forme de tonneau, le pis fort, les jambes courtes un peu carognées. — Du premier coup d'œil je vis que nous avions une bonne bête et je dis en souriant : — A la bonne heure, monsieur Elias, à la bonne heure, je crois que cette fois vous avez eu la main heureuse. Revenez dans quinze jours, et si... — Je n'aurai pas besoin de revenir, fit-il, c'est une des meilleures vaches de la monta-

même journal, les objections élevées contre le caractère de cette candidature par les journaux radicaux. Nous croyons devoir résumer brièvement l'argumentation de l'honorable membre de la gauche modérée. Les élections, avait dit la République française, sont des occasions qu'il ne faut pas laisser échapper de provoquer la manifestation pacifique et légale de l'opinion sur les grands intérêts du pays. Il faut savoir en profiter pour lui faire dire ce qu'il veut comme ce qu'il ne veut pas, pour lui demander des indications sur la route à suivre, sur les lois à faire, sur les mesures à prendre. M. Pernolet s'empare de cette déclaration et la retourne habilement contre les intérêts de la candidature Rémusat. — Je soutiens, dit M. Pernolet, que l'intérêt du capital du pays — maintenant que la libération du territoire se trouve assurée — est de prendre des précautions contre les partis extrêmes que les fluctuations du suffrage universel pourraient amener à pouvoir si nous n'y prenons garde. Les uns comme les autres pourraient arriver à un moment donné, et il n'est pas douteux que, pour s'y maintenir, ils auraient besoin, les uns comme les autres, d'instituer un gouvernement de combat dont nous ne venons pas. Ce que le pays veut, ce qu'il faut lui faire dire — conformément au précepte de la République française, — c'est que son gouvernement soit à la fois un gouvernement d'union, de liberté et de progrès; d'union d'abord, parce que sans union il n'y a pas de liberté possible, et que sans liberté il n'y a pas de progrès. — Que faut-il en conclure? Qu'en nommant M. de Rémusat pour son représentant, Paris ne se contentera pas de donner un juste témoignage de gratitude au ministre qui a aidé M. Thiers à nous délivrer de l'ennemi; ce sera de plus, de la part de la capitale de la France, une indication très-claire de ce que veut notre pays fatigué de révolutions et de ce qu'il ne veut pas. — En présence d'une manifestation aussi sage et aussi opportune, dit en terminant M. Pernolet, l'Assemblée actuelle elle-même comprendra enfin ce que l'opinion publique demande et qu'elle ne se sépare pas sans reconnaître la République comme le seul gouvernement légal de la France. Cela fait, nous pourrions faire appel sans crainte au suffrage universel pour entrer enfin régulièrement dans la voie nouvelle que les événements nous ont ouverte. — Nous ne pouvons que nous associer à ces espérances et à ces vœux, convaincus, comme nous le sommes, de l'immense portée morale d'un choix qui aurait le double caractère de celui que M. Pernolet recommande aux électeurs.

Les journaux anglais nous apportent le texte des discours prononcés, mercredi dernier, au banquet du lord-maire. Dans les toasts qui se sont succédés, la reine et la famille royale, l'armée, la marine et la réserve, la chambre des lords, au nom desquelles M. Childers et le lord chancelier ont répondu, ont été successivement félicités. Ensuite le lord-maire a proposé de boire aux nombreux représentants des nations étrangères. C'est M. le comte d'Harcourt, ambassadeur de France, qui a répondu au nom du corps diplomatique. Après avoir fait ressortir les résultats remarquables obtenus par le gouvernement français, et rappelé l'empressement avec lequel les capitales de l'Angleterre et de l'Europe ont répondu à l'appel que la France s'est vue obligée d'adresser au crédit public, M. d'Harcourt a terminé ainsi : — C'est un ancien et digne usage dans les réunions publiques anglaises que les questions importantes du moment soient continuellement à l'ordre du jour, et cette part cet usage n'a été suivi que dans ce local vénérable où l'on connaît si bien le secret de donner satisfaction aux besoins du présent sans laisser disparaître les formes du passé. — Il y a surtout des traditions qui ne vieillissent jamais à Londres : ce sont celles d'une grande et cordiale hospitalité. Un nouveau témoignage nous en était donné tout à l'heure dans les termes les plus courtois, et je suis heureux d'être l'interprète de mes collègues en adressant mes remerciements au lord-maire. — La fête a continué ensuite, et M. Gladstone a harangué, à son tour, les convives du lord-maire non pas, dit le Times, sans que le chef

du cabinet ait laissé voir une sorte de contrainte, un embarras réel, résultant évidemment de la fausse position du ministère. La fête elle-même n'avait pas, après le journal de la Cité, le caractère de cordialité qui a distingué habituellement, et l'éloge intempestif que M. Lowe a cru pouvoir faire de la Chambre actuelle n'a servi qu'à démontrer combien sérieusement est menacée l'existence de cette Chambre, condamnée par le pays et vouée à des difficultés que peut seule faire évanouir une dissolution prochaine. — C'est là, du reste, une nécessité à laquelle, pour sa part, le cabinet Gladstone ne songe point à échapper.

La Correspondance républicaine nous apporte ce matin une nouvelle qui a une grande importance pour Lyon : « Le bureau du centre gauche, dit-elle, s'est rendu auprès de M. Thiers, qui lui a déclaré que le gouvernement reprendrait son projet primitif au sujet de Lyon. »

Nous faisons des vœux pour que cette nouvelle se confirme.

A la veille de l'ouverture de la discussion sur notre « question lyonnaise », nous n'avons plus qu'un mot à ajouter à tout ce que nous avons déjà dit, et ce mot sera pour adjoindre nos députés de la gauche modérée et du centre gauche d'intervenir demain dans le débat et de ne pas permettre que l'affaire s'engage uniquement entre la gauche radicale et la droite. Nous ajouterions, à l'adresse des députés lyonnais de l'extrême gauche, la prière de s'effacer de leur côté, dans l'intérêt même de la cause; mais nous ne savons pas jusqu'à quel point ce conseil, venant de notre part, leur paraîtrait bon à suivre.

Il est certain toutefois que ce sont des hommes modérés qui seuls auront sur la Chambre l'autorité suffisante, nous ne disons pas pour se faire suivre, mais à tout le moins pour se faire écouter. Si la bataille s'engage entre MM. Ordinaire, Millard, Ferronillat d'une part, et le gouvernement aura de la peine à reprendre son projet pour l'opposer à celui de M. de Meaux. Il le pourra, au contraire, si l'extrême gauche consent à s'effacer et si les députés de la gauche modérée entrent en lice. Nous espérons que ceux-ci auront fait tous leurs efforts pour arriver à ce résultat et pour y amener leurs collègues.

Nous espérons aussi que ceux d'entre eux, qui peuvent approuver à l'encontre de la municipalité actuelle des sentiments de particulière antipathie, se souviendront que, dans le moment actuel, il ne s'agit pas des personnes, mais des principes, et qu'on n'est un homme politique qu'à la condition de savoir s'élever, à certaines heures, au-dessus des considérations personnelles et contingentes pour voir l'intérêt supérieur, l'intérêt de principe.

Cette intervention de la gauche modérée et du centre gauche permettra seule au gouvernement de revenir, le cas échéant, sur les déclarations regrettables de M. de Goulard et de représenter son propre projet. Nous ne doutons pas que MM. Le Royer, Ducarre, Flotard, Mangini, l'aient compris.

Je ne crois pas qu'il soit possible d'être plus heureux que nous en ce temps, surtout quand les beaux jours furent revenus et que le petit Paul put m'accompagner dans mes promenades du jeudi. — C'était un plaisir de le voir tout brun et hâlé, grimant comme un cabri dans les hautes bruyères, puis revenant et criant : — Voici le grand hircos sylvestris, mon père! Voici la belle luciole gris perle de M. Linnéus! Ouvrez la boîte bien vite... Quelle récolte nous allons faire aujourd'hui! — Il était encore plus content que moi. — Et cette année-là fut aussi très-bonne pour tout le monde; on fit du blé, du seigle, de l'avoine autant qu'on en voulut; les foins ne manquèrent pas dans les vallées, malgré la sécheresse assez grande, ni les pommes de terre non plus. — La commune avait donné le spectacle de la paix et de la prospérité, sans ces malheureux Rantzau, qui ne pouvaient s'entendre entre eux, et qui même s'en voulaient encore davantage, à cause de ce que je vais vous dire. — Au temps des vacances, vers l'automne, les deux enfants revinrent de Phalsbourg et de Molsheim, et le lendemain déjà le bruit courait au village que M<sup>lle</sup> Louise avait en tous les prix de sa classe à la pension, tandis que Georges n'avait rien remporté du tout dans son collège. C'était malheureusement vrai, et cela me fit beaucoup de peine, car j'aimais ces deux enfants autant l'un que l'autre, et je comprenais que leurs parents allaient s'en vouloir encore bien plus. — Toutes les voisines, toute cette foule de commères qui passent leur temps à jaser sur les portes, sans s'inquiéter de l'ouvrage, se rendirent à la file chez Jean, pour voir les beaux livres de Louise et ses couronnes. On ne parlait plus que de cela. Le vieux Jean,

flatté dans son orgueil, leur disait : — Regardez... ils sont là sur la commode. — Et de temps en temps il levait le rideau de la fenêtre, pour voir de qui se passait chez Jacques, dont la porte restait fermée; sa vicille tête chauve souriait. — Ce qui se passait chez Jacques Rantzau, personne n'en sait rien, mais chacun doit comprendre qu'il n'était pas content. — Ma femme voulait aussi courir chez M. le maire; je lui dis de bien s'en garder, qu'il n'est pas beau de courir tout de suite chez les gens qui réussissent; que cela ne me plaisait pas, et puis que M. Jacques ne nous pardonnerait jamais. — Tout resta tranquille en apparence. — Deux jours après, Louise vint nous rendre visite; elle était dans la joie, nous racontant toutes les bontés de M<sup>lle</sup> la supérieure, tous les bons conseils de M<sup>lle</sup> Placide, etc., etc., et puis la gloire de son père, lorsqu'elle avait été couronnée cinq fois de suite, en présence de la meilleure société d'Alsace et des Vosges. — Je l'écoutais tout heureux de son bonheur, car c'était vraiment un charmant jeune fille, une des élèves dont je pouvais être fier. Mais ensuite lui ayant demandé si son cousin Georges avait été heureux comme elle, et la voyant sourire, en agitant la tête et disant : — Il n'a rien eu, monsieur Florent, rien du tout! — j'en fus affecté profondément, sans pourtant lui faire aucun reproche. — Ma femme était émerveillée de ses beaux livres, pleins d'images de saints, de saintes et de coeurs enflammés de notre sainte mère des douleurs. Et comme j'allais et venais tout rêveur, j'aperçus Georges qui remonta la rue, la tête penchée, dans son petit uniforme à collet bleu de ciel. Il arrivait directement chez nous; aussitôt je dis : — C'est très bien, Louise, tes succès m'ont fait le plus grand plaisir; mais quel'un arrive, il faut que j'aille voir. — Et je descendis, la laissant avec Marie-

## LA REORGANISATION DE L'ARMÉE

Le projet de loi ne change rien aux différents unités tactiques de l'armée : le bataillon, le régiment, la brigade, la division sont conservés et la proportion entre eux reste la même. — La base de toute réorganisation militaire est le bataillon; on le retrouve sous un nom ou sous un autre dans toutes les armées; il se compose rigoureusement du nombre de soldats qu'un seul homme peut tenir pendant le combat sous sa direction et sa surveillance personnelle et constante. Il y a la une limite tracée par la nature même des choses et qui est aussi immuable que la portée de la voix et la portée de la vue. — Le régiment est un cadre plus élastique; des considérations plus complexes interviennent dans sa composition et la modifient tantôt dans un sens tantôt dans l'autre; mais ici encore on a affaire à des proportions imposées et qui n'ont rien d'arbitraire. — Le colonel est responsable de son régiment et pour que cette responsabilité soit efficace, il faut qu'elle ne dépasse pas les facultés humaines. Tenir dans sa main avec une attention soutenue deux ou trois mille hommes est une lourde tâche, à laquelle ne suffisent ni la bonne volonté, ni l'entrain, ni le courage : une certaine force d'esprit, moins commune qu'on ne pense, y est nécessaire. — Il en est de même, à plus forte raison, de la brigade, de la division, du corps d'armée et surtout du commandement en chef d'une armée entière. — L'exposé des motifs insiste avec quelque complaisance sur ce point de vue. Il essaye de réagir contre les préjugés qui ont cours. Rien n'est plus élémentaire et plus simple en apparence que le principe des « gros bataillons », mais l'application n'en est pas si aisée qu'on pourrait le croire. — Il ne suffit pas, en effet, qu'un général, sous ses ordres une armée nouvelle, se pose le problème difficile qu'il n'est pas donné à tout le monde de résoudre. Tel homme de guerre ne manquera pas, si vous lui confiez 35 ou 50 mille hommes, d'exécuter avec eux de beaux faits d'armes; mettez-le à la tête de 100 ou de 150 mille hommes, il sera fort embarrassé de rien faire qui vaille. Mal conduites, les grosses masses n'arrivent pas à être en ligne au moment décisif de la bataille, n'arrivent qu'à se faire battre en détail, et il y en a plus d'un exemple dans l'histoire. — Mais sans nous arrêter davantage aux idées générales, entrons dans le détail de l'état militaire que le gouvernement a proposé à l'Assemblée. — D'après l'évaluation du projet, le nouveau recrutement fournira un million de soldats pour l'armée active. Sur ce chiffre, on en maintient 300 mille dans les dépôts, et on nous promet qu'il sera possible d'en réunir dès le début de la campagne 600 ou 700 mille au feu. Cet effectif de combattants doit en outre être constamment maintenu au complet, les dépôts servant à combler incessamment les vides produits dans les rangs par les batailles et les maladies. Avec l'ensemble de ces forces, quatre grandes armées sont formées, de 120 à 150 mille hommes chacune, la première chargée des opérations les plus importantes et placée au centre, la deuxième

et la troisième sur les ailes, et la quatrième en réserve. On ne peut nier l'aspect rassurant, formidable d'un pareil développement militaire. — Mais le point capital de la réorganisation projetée, c'est la formation des corps d'armée. — Ils seront au nombre de 12, et chacun d'eux comprendra 3 divisions, c'est-à-dire de 50 à 55 mille hommes au feu. Cela met à 36 le nombre des divisions d'infanterie devenues nécessaires, et comme chacune d'elles se compose de 4 régiments d'infanterie et de 1 bataillon de chasseurs à pied, il en résulte qu'il faudra porter à 144 le nombre des régiments d'infanterie et à 36 celui des bataillons de chasseurs à pied. — Pour la cavalerie, la proportion suivante a été établie : il y en aura 3 régiments par corps d'armée, généralement 1 de dragons et 2 de cavalerie légère; 36 autres régiments seront affectés spécialement aux quatre grandes armées et constitueront les grandes réserves; on tout 76 régiments, dont 12 de cuirassiers, 30 de dragons, 14 de chasseurs, 10 de hussards, 6 de chasseurs d'Afrique, 3 de spahis. — L'artillerie aussi est considérablement augmentée : elle ne comprendra pas moins de 40 régiments. Le régiment est de 13 batteries dont 3 à pied, 9 montées et 1 à cheval. D'après l'exposé des motifs, il a été décidé qu'on ne diviserait plus les régiments d'artillerie qui avaient autrefois deux ou trois batteries dans un corps d'armée, deux ou trois dans un autre; on a reconnu, par-là, de graves inconvénients à cette dispersion : chaque grande armée aura désormais 10 régiments d'artillerie qui lui seront spécialement affectés. La proportion est de 3 à 4 bouches à feu par mille hommes. — Rostent les états-majors. Un coup d'œil jeté sur les tableaux récapitulatifs des cadres qui accompagnent le projet de loi nous fait voir que les généraux sont conservés au nombre de 6; il y aura 100 généraux de division et 200 de brigade; 4 intendants en chef, 36 intendants, 340 sous-intendants et adjoints, 500 officiers d'administration, 540 compagnons. — Le régiment d'administration comptera 81 officiers et chaque régiment de cavalerie 45 officiers. — Si ces réformes étaient votées, elles produiraient un avancement considérable dans l'armée actuelle. Il ne s'agit, en effet, de rien moins que de créer 10 régiments d'infanterie, 6 bataillons de chasseurs à pied, 12 régiments de cavalerie, 13 à 14 régiments d'artillerie et 1 du génie.

Il avait une bien belle occasion pour cela ces jours-ci, quand on a annoncé la candidature de M. de Rémusat. Certainement M. de Rémusat ne répond pas à certaines aspirations des masses populaires; mais quoiqu'on s'occupe de politique sait aussi qu'il n'en repousse aucune; il n'y a pas d'esprit plus libre, plus ouvert, plus exempt de préjugés, pas cléricale surtout, ce qui est un grand point par le temps qui court; et enfin son nom est à la fois un symbole d'ordre et de reconnaissance de la République. Il me semble que cette double attitude est une garantie contre toute candidature. En attendant, elle est posée et acceptée, ainsi l'annonce ce matin le Journal des Débats, ami des académiciens en général et du ministre des affaires étrangères en particulier. Vous y trouverez sur le même sujet une lettre de M. Pernolet, député de la Seine, qui mérite d'être signalée à l'attention du public.

Plus encore que dans les élections, je voudrais que, dans les circonstances amoncelées par les événements de chaque jour, le parti républicain témoignât des bons principes. Ainsi, voilà des troubles assez graves survenus en province pendant les opérations du tirage au sort. Des gendarmes ont été insultés, assaillis, frappés; ils se sont défendus, et mal en a pris aux assaillants. Mais enfin, si vous saviez comme de pareils faits sont exploités par les partisans de césarisme et de monarchie! Et l'on a beau leur répondre que de tels incidents ne sont l'œuvre que d'un petit nombre de drôles : Non, répliquent-ils; au fond, tout le parti est avec eux, et vos journaux n'ont garde de blâmer ou, s'ils blâment, c'est du bout des dents. — La presse républicaine devrait comprendre cela, et savoir se prononcer en conséquence, en faisant comprendre à son tour à ses lecteurs de quelle importance il est de protester et de ne pas laisser confondre avec les malhonêtes gens.

Les bruits relatifs au maréchal Bazaine se sont un peu calmés, et l'opinion prépondérante à présent, c'est que le procès, quelque envieux qu'il soit, ne sera pas avant l'automne, dans tous les cas, et peut-être accorderait-on d'ici-là au prisonnier sa mise en li-

## COURRIER DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Lyon.)

29 mars 1873.

Vous m'avez vu encore ce matin M. Thiers, qui lui a rendu l'assurance de ses bonnes dispositions pour la ville de Lyon. Il voudrait, lui a-t-il dit, faire ajourner son organisation municipale au moment où l'on discutera celle de toutes les municipalités de France, ou au moins il aimerait à voir les esprits de la majorité ramenés à des dispositions plus conciliantes. — Mais, a-t-il ajouté, on me tourmente de tous côtés, et je ne fais pas ce que je veux. — On dit, en effet, que la droite de l'Assemblée exploite auprès du président les nécessités financières auxquelles va donner lieu la succession de versements à faire entre les mains des Allemands. L'argent n'arrivera pas, lui objectent-ils, si le commerce et l'industrie ne se sentent

flatté dans son orgueil, leur disait : — Regardez... ils sont là sur la commode. — Et de temps en temps il levait le rideau de la fenêtre, pour voir de qui se passait chez Jacques, dont la porte restait fermée; sa vicille tête chauve souriait. — Ce qui se passait chez Jacques Rantzau, personne n'en sait rien, mais chacun doit comprendre qu'il n'était pas content. — Ma femme voulait aussi courir chez M. le maire; je lui dis de bien s'en garder, qu'il n'est pas beau de courir tout de suite chez les gens qui réussissent; que cela ne me plaisait pas, et puis que M. Jacques ne nous pardonnerait jamais. — Tout resta tranquille en apparence. — Deux jours après, Louise vint nous rendre visite; elle était dans la joie, nous racontant toutes les bontés de M<sup>lle</sup> la supérieure, tous les bons conseils de M<sup>lle</sup> Placide, etc., etc., et puis la gloire de son père, lorsqu'elle avait été couronnée cinq fois de suite, en présence de la meilleure société d'Alsace et des Vosges. — Je l'écoutais tout heureux de son bonheur, car c'était vraiment un charmant jeune fille, une des élèves dont je pouvais être fier. Mais ensuite lui ayant demandé si son cousin Georges avait été heureux comme elle, et la voyant sourire, en agitant la tête et disant : — Il n'a rien eu, monsieur Florent, rien du tout! — j'en fus affecté profondément, sans pourtant lui faire aucun reproche. — Ma femme était émerveillée de ses beaux livres, pleins d'images de saints, de saintes et de coeurs enflammés de notre sainte mère des douleurs. Et comme j'allais et venais tout rêveur, j'aperçus Georges qui remonta la rue, la tête penchée, dans son petit uniforme à collet bleu de ciel. Il arrivait directement chez nous; aussitôt je dis : — C'est très bien, Louise, tes succès m'ont fait le plus grand plaisir; mais quel'un arrive, il faut que j'aille voir. — Et je descendis, la laissant avec Marie-

Anne. Georges était dans l'allée; je l'embrassai de bon cœur, d'autant plus que je le voyais tout pâle et malheureux. — Allons au jardin, lui dis-je; viens, Georges, nous causerons mieux à l'ombre des pommiers, nous serons seuls. — Il me suivit; et comme je lui demandais si réellement il n'avait rien obtenu, le pauvre garçon se mit à fondre en larmes, ce qui me toucha plus qu'il n'est possible de se le figurer; j'en étais tout bouleversé. — Comment cela se peut-il? lui dis-je. Pourquoi tu ne manques pas de moyens, tu n'as toujours donné de la satisfaction; je ne comprends pas que tu n'aies rien obtenu. — Ah! fit-il, j'étais avec les grands, ils avaient déjà fait une année de latin. — Tu n'as donc pas pu les rattrapper? — Non, ils étaient trop forts. — C'est une grande faute de mettre des enfants dans la même classe que d'autres par avance; cela ne devrait jamais être, les grands sont retardés et les petits se découragent; c'est quelque chose de triste. — Bah! tout cela ne signifie rien, dis-je à Georges, tu les rattraperas l'année prochaine. Ta cousine a eu des prix, mais dans les pensionnats on donne des prix à tout le monde, pour encourager les bons élèves; dans les collèges c'est différent, les bons ne sont pas. Ton père t'a bien sûr fait de grands reproches? — Oui, il était bien fâché... Par bonheur, en passant à Lutzelbourg, la tante Catherine l'a calmé; elle lui a dit les mêmes choses que vous. Il m'en voulait trop.

(La suite à demain)





CRÉDIT FONCIER de France

TIRAGES DU 22 MARS 1873
Obligations foncières 5 et 4 % (1855)
Le numéro 13,783 gagne 100,000 fr.; le numéro 162,494, 50,000 fr.; le numéro 56,902, 20,000 fr.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France.
Assemblée générale annuelle du 15 mars 1873.
L'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société générale a eu lieu le 15 mars, au siège social, rue de Provence, 54.

17,522, soit une augmentation de 4,241 comptes. Le solde des comptes de dépôt à disposition, à vue et à sept jours d'avis, s'élevait, au 31 décembre 1872, à plus de 100,000,000 fr. et au 29 février 1873, à plus de 100,000,000 fr. soit une augmentation sensible sur 1871 et 1869.

Péruvien. La Société Générale a fait peu d'affaires nouvelles au de se réserver pour l'Emprunt National de trois milliards, auquel elle a souscrit pour 95,017,045 fr. de rentes, réparties entre 39,338 souscripteurs. Les rentes appartenant en propre à la Société, complètes au cours du 31 décembre, laissent une marge de bénéfices pour l'exercice en cours.

OBLIGATIONS DES CHEMINS DE FER OTTOMANS
Tirage du 1er avril. — 50 lots : 800,000 fr.
GROS LOT : 600,000 fr.

AVIS M. DAUVERNOL, rue Vaubecour, 5, réfugié allemand depuis neuf ans, allié à une famille lyonnaise depuis quatre ans, professeur de la troisième division militaire de Lyon, se recommande aux personnes qui désirent acquiescer à la vraie prononciation allemande. — De deux à quatre heures.

Le docteur MOURGUE, successeur de M Auguste JOUFFROY, dentiste, a transféré son cabinet, rue de Lyon, 15. 2589

DENTISTES AMÉRICAINS 22, rue de Lyon, 22 2855
UN MÉDAILLON TROUVÉ
RICHESSE MÉDAILLON TROUVÉ
dans la matinée de samedi, 8 courant, sur la place Bellecour, a été apporté par un de nos amis au bureau du Journal de Lyon.

SPECTACLES DU 31 MARS
THÉÂTRE DU GYMNASE, QUAI SAINT-ANTOINE
LE HÉROS D'AMOUR, féerie en 3 actes et 12 tableaux.
CIRQUE COTTELLY, PLACE DES CÉLÉSTINS
Représentation tous les soirs à 8 heures.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE de 30 MARS
PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN
THERMOMÈTRE PRESSURE ETAT VENT
minima maxima barom. du ciel à 7 h. du m

BULLETIN COMMERCIAL. Paris, 29 mars.
Les farines sont de nouveau faibles : 8 marques, disponible, courant et avril, 69 fr. 75; mai, juin, 71 fr. 1; 4 mois d'été, 71 fr. 50.

55 balles l'arsou à 70 fr.; 60 balles l'arsou à 72 fr. 50; 30 balles l'arsou à 65 fr. 50; 24 balles l'arsou à 67 fr. 50; 24 balles l'arsou à 69 fr. 50; 8 balles l'arsou à 70 fr. 50; 8 balles l'arsou à 71 fr. 50; 8 balles l'arsou à 72 fr. 50.

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me GOUTORBE, avoué à Lyon, rue Perrandière, numéro 21, successeur de Me Matrot.
VENTE par expropriation forcée, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au palais de justice, en trois lots, sans enchère générale.

Etude de Me Laurent PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constauntin, 10.
VENTE sur licitation judiciaire, avec concours des étrangers, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le samedi cinq avril mil huit cent soixante-trois, à midi.

Etude de Me Laurent PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constauntin, 10.
UN GENDARME en retraite, sans enfants, demande un emploi. S'adresser cours du Midi, 29, au Concierge.

DEPURATIF DU SANG
DE TOUS les remèdes préconisés et employés pour purifier le sang et le régénérer, il n'en est pas de plus souverain que le Rob-Végetal-Savaresi.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE
88, rue St-Lazare, 88
Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 28 mars, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des Actionnaires, convoquée pour le 22 avril, de fixer à 60 fr. par action le dividende de l'exercice 1872, sur lequel un acompte de 20 fr. a été payé au premier novembre dernier.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE VIENNE (AUTRICHE) TRANSPORTS PAR WAGONS COMPLETS
en réunissant plusieurs expéditions dans le même wagon. S'adresser à C. BLESS, 8, quai de l'Hôpital, à LYON.

COQUELUCHE TOUX NERVEUSE, ASTHME GUÉRISON RAPIDE par l'emploi des TROCHISQUES-VICHY
seul traitement rationnel et expérimenté. Prix : 3 francs à Lyon, par la poste 3 fr. 70

UN FRANC LA LIVRAISON L'OUVRAGE COMPLET se vend dès aujourd'hui Broché... 100 fr. Relié... 120 fr.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>e</sup>, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79, PARIS
DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE Par E. LITTRÉ, de l'Académie française
PUBLICATION EN 110 LIVRAISONS A 1 FRANC. EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES. Une Livraison par semaine à partir du 15 Février 1873.

COURS OFFICIEL DES SOIES DU 29 MARS 1873
Table with columns for ORGANSINS, TRAMES, GRÈGES, and various types of silk (France, Italy, Bengal, etc.) with prices per 100 lbs.

BOURSE DE PARIS - Samedi, 29 Mars (de midi à 3 h. 1/2).
Table with columns for RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial instruments with their respective prices.

SERVICE D'HIVER
Départs des Chemins de fer GARE DE PERRACHE
Table listing departure times for various lines (Lyon to Paris, Lyon to Marseille, etc.) and omnibus services.

Service des Omnibus de la ville et de la Banlieue.
De Perrache à St-Clément par la rue de Lyon.
De Perrache aux Brotteaux (gare de Commerce) par la rue de la République.
De la place de la Charité à Oullins, Pierre-Bénite, St-Genis, Brignais, etc.